

Domaine Public

1 7 5 0

Edition PDF
du 8 octobre 2007

Les articles mis en ligne
entre le 2 et
le 8 octobre 2007

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Un point de vue
réformiste en
toute indépendance
depuis 1963,
désormais interactif
et en continu sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Libre circulation des personnes: non à une prise en otage

Deux tentations à écarter
pour la gauche et les syndicats (Daniel Marco)

Pour un scrutin proportionnel digne de ce nom

Le Conseil national pourrait être plus représentatif
de la diversité politique du pays (Jean-Daniel Delley)

Elections nationales: démographie et participation roulent pour l'UDC

Socialistes et blochétiens ont fait d'audacieux paris
électoraux. Les premiers ont déjà perdu (Yvette Jaggi)

Un débat fiscal convenu et clientéliste

Sans tomber dans l'antiparlementarisme, on peut être
choqué par le manque de tenue des conseillers
nationaux UDC et radicaux (André Gavillet)

La profession de journaliste est en crise

Ouvrir aux éditeurs les portes de leur Conseil
d'éthique professionnelle peut-il freiner la dégradation
des conditions de travail des journalistes? (Albert Tille)

Quelles pratiques syndicales sans conventions collectives de travail?

Ce à quoi conduira le refus du patronat de négocier
(Daniel Marco)

Libre circulation des personnes: non à une prise en otage

Deux tentations à écarter pour la gauche et les syndicats

Daniel Marco (7 octobre 2007)

«*Sans convention collective, pas de libre circulation des personnes*». Ce slogan, apposé sur un petit camion lors de la récente manifestation organisée par Unia à Zurich pour fustiger la dénonciation de la convention collective (CCT) par les patrons de la construction, fait problème. Il annonce la reprise du ménage à trois courants qui déjà avait prévalu en 2005 à l'occasion de la création d'Unia, né de la fusion de la FTMH et du SIB, et plus récemment lors du débat sur les mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes.

Le premier courant, issu de l'extrême gauche et de la gauche du PSS, refuse la libre circulation des personnes découlant des accords entre la Suisse et l'Union européenne, suspectée d'entraîner un dumping salarial aux dépens des salariés travaillant en Suisse. Largement battu en 2005, ce courant renaît, à la faveur de l'instabilité sociale

que provoque l'absence de CCT. Revoilà la peur du plombier polonais! Un courant dont les positions sont proches de celles de l'UDC, et qui comme cette dernière désigne les étrangers, proches ou lointains, comme responsables de tous nos maux: à Genève, l'ennemi immédiat, c'est le frontalier français. Il faudrait s'interroger sur la capillarité permanente entre les idées de l'UDC et celles d'une partie de l'extrême gauche, voire de la gauche du parti socialiste, notamment à propos de l'entrée de la Suisse dans l'Europe.

Le deuxième courant, le plus important, est opportuniste et ratisse large. Il utilise la menace d'un vote négatif, lors du référendum, de plus en plus vraisemblable, annoncé pour 2009, sur les accords helvético-européens, à des fins qu'il estime honorables: faire revenir les patrons à la table des négociations. Mais, comme en 2005 – il maniait alors cette

menace pour obtenir des mesures d'accompagnement plus rigoureuses - il néglige le danger de reprendre, même sans y croire, les thèses xénophobes et la mascarade que représente la menace de voter «non» pour finalement faire volte-face.

Enfin, le troisième courant, minoritaire, acquis à l'Europe et à la solidarité internationale, estime que face aux tentatives bien réelles de dumping salarial d'une partie des patrons, il ne s'agit pas d'entraver la marche de la Suisse vers l'Europe, ni de brandir une menace qui stigmatise d'autres travailleurs et travailleuses, ni même d'appeler à une aide massive de l'Etat contre les agissements du patronat. Pour remplir leur rôle de défense des salariés, les syndicats doivent et peuvent compter sur leurs propres forces: manifestations, actions revendicatives, politiques... et renforcement de leurs effectifs.

Pour un scrutin proportionnel digne de ce nom

Le Conseil national pourrait être plus représentatif de la diversité politique du pays

Jean-Daniel Delley (5 octobre 2007)

La composition du Conseil des Etats fait depuis longtemps l'objet de critiques. L'égalité de représentation des cantons favorise par trop les moins peuplés, d'autant plus que l'écart démographique entre

eux n'a fait que croître depuis 1848. D'où l'idée d'accorder quelques sièges supplémentaires aux grands cantons, à l'image du *Bundesrat* allemand. Mais changer cette règle égalitaire se révélera

difficile, puisqu'il faudra obtenir l'aval non seulement d'une majorité populaire, mais encore d'une majorité de cantons. Par ailleurs cette règle, empruntée aux Etats-Unis d'Amérique, traduit la

structure fédérale de l'Etat helvétique.

C'est au Conseil national que s'opère la traduction de la diversité politique du corps électoral, grâce au scrutin proportionnel. Mieux, contrairement aux citoyens des pays voisins, nous sommes libres de cumuler les candidats, de biffer certains noms – latoisage – et d'en ajouter d'autres – panachage –. Qui dit mieux?

La culture politique suisse est profondément marquée par le principe de proportionnalité. Quand des règles ne l'imposent pas, la pratique s'en inspire. Ainsi de la composition du Conseil fédéral et des nominations aux postes de responsabilité de l'administration et des grandes régies publiques. On retrouve ce souci d'équité dans la représentation jusqu'au niveau cantonal et communal.

Cette culture n'est pas inscrite dans nos gènes. Elle s'est développée progressivement et non sans résistances, comme un antidote aux tendances centrifuges qui ont menacé la cohésion du pays. Revendication centrale du Comité d'Olten et des grévistes de 1918, le scrutin proportionnel a fait l'objet de trois initiatives populaires successives. C'est la dernière, acceptée en 1918 contre l'avis des autorités, qui mit fin à l'hégémonie radicale.

Pourtant le mode de scrutin qui, cet automne, va présider à la désignation du Conseil national, est loin de respecter le principe de la proportionnalité. L'effectif de la chambre du peuple est limité à

200 députés; chaque canton forme une circonscription électorale et a droit à un nombre de sièges proportionnel à sa population, un siège au minimum. Ainsi dix-neuf cantons disposent de moins de dix sièges. Il s'ensuit que dans ces cantons, un parti doit réunir 10% des voix ou plus pour obtenir un siège. Alors que 2,9% des voix zurichoises suffisent pour décrocher un mandat au Conseil national, il en faut 25% à Zoug et 33% à Schaffhouse. Dans les six cantons qui n'ont droit qu'à un siège, ce seuil s'élève à 50%. Résultat? Seuls les partis dominants peuvent y conquérir un mandat. Les autres restent sur le carreau.

Dans ces cantons, la liberté de choix du corps électoral est donc restreinte. Soit les électeurs et électrices se résignent à un vote utile qui ne traduit pas leurs préférences politiques, soit ils renoncent à s'exprimer, ce que confirme un taux d'abstention généralement plus élevé dans ces cantons. Soit ils accordent néanmoins leurs suffrages à des formations, sans espoir de gain, et leurs voix sont perdues.

La Constitution fédérale garantit les droits politiques (art. 34). Cette garantie protège notamment «*l'expression fidèle et sûre*» de la volonté du corps électoral. Appelé à se prononcer sur le découpage électoral à Zurich et dans le canton d'Argovie, le Tribunal fédéral a jugé que des circonscriptions trop petites ne permettent pas de respecter cette garantie, puisque les voix exprimées n'y ont pas le même poids que dans les plus grandes. Les juges de Mon-Repos ont estimé qu'une

circonscription de moins de dix sièges n'était pas compatible avec le principe de proportionnalité.

Zurich a donc adapté son droit en adoptant le modèle du mathématicien allemand Friedrich Pukelsheim, dit de la double proportionnelle. Dans un premier temps, les sièges du Grand Conseil sont attribués à chaque parti proportionnellement à ses résultats dans l'ensemble du canton. Dans un deuxième temps, les sièges obtenus par chaque parti au niveau cantonal sont ventilés dans chaque circonscription, en tenant compte de la force de chacun d'eux dans la circonscription et du pourcentage de voix obtenu dans les autres circonscriptions. De cette manière, la représentation politique au parlement traduit au mieux la volonté du corps électoral.

Le Tribunal fédéral est compétent pour vérifier la conformité des droits cantonaux à la Constitution fédérale. Par contre il ne l'est pas pour exiger que la procédure électorale fédérale respecte la garantie des droits politiques. C'est au parlement fédéral qu'incombe ce travail. Le modèle zurichois pourrait faire l'affaire: d'abord attribuer les 200 sièges du Conseil national à chaque parti, proportionnellement à ses résultats sur le plan national; puis répartir ces sièges entre les cantons. Ainsi serait garantie une juste représentation politique et cantonale. On objectera que ce modèle peut conduire à ce que les électeurs et électrices d'un canton contribuent à l'élection d'un député d'un autre canton.

Mais tel serait le prix d'une représentation équitable des différentes forces politiques au niveau national.

Pour éviter un trop grand éparpillement des formations politiques, on pourrait envisager de conditionner la participation à la répartition

des sièges à l'obtention d'au moins 5% des suffrages dans un ou plusieurs cantons. Et profiter de l'occasion pour supprimer les apparentements de listes qui faussent la libre expression de la volonté politique.

Comme le système actuel favorise les grands partis, il serait étonnant qu'ils procèdent spontanément à une telle réforme. Reste la voie de l'initiative populaire dont pourraient se saisir les petites formations politiques, pour une fois unies sur une proposition.

Elections nationales: démographie et participation roulent pour l'UDC

Socialistes et blochériens ont fait d'audacieux paris électoraux. Les premiers ont déjà perdu

Yvette Jaggi (8 octobre 2007)

Il y a près d'une année, les présidents des deux plus grands partis de Suisse annonçaient leurs objectifs pour les élections nationales du 21 octobre 2007. Ils n'en parlent plus guère – pour des raisons différentes.

Hans-Jürg Fehr postulait sereinement que le parti socialiste redeviendrait le plus forte formation politique du pays, position conquise en 1995 aux dépens des radicaux et perdue en 2003 au profit de l'UDC. Mission ambitieuse, rendue impossible par une campagne dont l'analyse sera cruelle. Car on sait depuis des mois que le score du PS ne rattrapera pas celui de l'Union. Pire, il faut désormais craindre que l'écart ne se creuse encore.

De son côté, Ueli Maurer donnait non sans audace à son Union démocratique du centre un objectif clair et motivant: obtenir 100'000 électeurs de

plus qu'en 2003. Objectif quantifié certes mais invérifiable dans les statistiques officielles! Les chiffres publiés donnent en effet le nombre d'électeurs inscrits et de bulletins rentrés ainsi que le pourcentage de suffrages obtenus par les différents partis par rapport à l'ensemble des suffrages valables exprimés. Tout croisement entre le taux de participation et le vote en faveur des différents partis à l'échelon suisse est donc hasardeux, voire impossible.

Ceci dit, on peut affirmer que deux accroissements, l'un certain, l'autre vraisemblable, vont directement favoriser la réalisation au moins partielle du fameux objectif de l'UDC. Il y a tout d'abord l'augmentation du nombre d'électeurs inscrits, qui seront cette année d'environ 4,9 millions (soit 140'000 de plus qu'en 2003), et ensuite celle du taux de

participation, dont tous les augures prévoient le dépassement des 45.2% enregistrés en 2003. Une hausse de 3,5 points pour-cent pourrait valoir quelque 50'000 électeurs supplémentaires à l'UDC, toutes forces partisanes par ailleurs égales à 2003.

Cette dernière hypothèse reste bien entendu à vérifier – c'est l'enjeu de toute élection. Les plus récents sondages, qui ne prennent bien sûr pas en compte le formidable coup de pouce donné à l'UDC samedi dernier dans la Ville fédérale par des *Chaoten* imbéciles, laissent attendre sans surprise une quasi stabilité du parti de Christoph Blocher, un tassement du PS et une forte progression des Verts. Quant au duel centredroiticide entre les radicaux et les démocrates-chrétiens, il sera tranché – au mieux – dans les cantons.

Un débat fiscal convenu et clientéliste

Sans tomber dans l'antiparlementarisme, on peut être choqué par le manque de tenue des conseillers nationaux UDC et radicaux

André Gavillet (8 octobre 2007)

Ueli Maurer a tenu, en lever de rideau, à rappeler que c'est à la demande de l'UDC que le Conseil national consacrait une journée à la fiscalité. Au plus fort de la campagne électorale les acteurs ont déclamé leur rôle: plus une prise de posture qu'une prise de position.

L'UDC a proposé l'abaissement de la TVA d'un point à partir de 2010, ce qui pour l'Etat représenterait une perte de recettes de 3 milliards; elle serait préparée en 2008 et 2009 par une économie sur les dépenses de 3 milliards aussi.

L'expérience d'une baisse de la TVA, là où elle a été tentée, s'est révélée coûteuse pour l'Etat et sans effet pour le consommateur; le plus souvent elle n'est pas répercutée sur les prix, et quand elle l'est, l'amplitude de la baisse est trop faible pour être sensible.

En revanche, 3 milliards représentent un montant élevé dans un budget comme celui de la Confédération, où la majorité des dépenses sont soit des obligations légales soit des transferts de recettes. Certes la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches a diminué la part des recettes ristournées aux cantons, mais la Confédération a dû en contrepartie alimenter

les fonds de compensation en faveur des cantons aux ressources les plus faibles. A peine engagée, cette expérience devrait-elle être sabordée?

Inutile donc d'argumenter et de poser la question classique: à qui prendrez-vous ces milliards? A l'armée? A l'agriculture? Inutile, car la proposition est purement idéologique. Elle est l'illustration du slogan «*un franc de moins à l'Etat, c'est un franc de plus pour votre liberté*».

L'Etat, exalté comme Patrie, Protecteur et Sentinelle gardant la frontière, est vilipendé comme Spoliateur. Double jeu, ou plutôt double face de l'UDC.

Le bénéfice des sociétés

Les radicaux, autre posture, ont fait aboutir une motion demandant, au prix de plusieurs milliards, un abaissement du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés qui devrait être ramené de 8,5% à 5%.

L'allègement de l'impôt sur les dividendes est encore en cours de ratification, puisqu'on votera en février 2008 sur le référendum – et déjà on veut de surcroît gonfler ces

dividendes en allégeant l'impôt sur les bénéficiaires destinés à être distribués.

L'argument – litanie – est qu'ainsi on favorisera l'emploi. En réalité, si l'Etat veut encourager par sa politique fiscale le développement, il peut procéder de manière ciblée en admettant et favorisant les amortissements, ceux de l'outillage, ceux de la recherche. L'abaissement du taux, c'est une politique de l'arrosoir qui favorisera aussi bien l'entrepreneur qui jouit d'une rente de situation que celui qui prend des risques.

Et le social

Ce zèle à diminuer les ressources de l'Etat au moment où le financement des assurances sociales n'est pas assuré, où l'AI continue à s'endetter vertigineusement, avait quelque chose d'indécent. Manque de rigueur. Absence de tenue. Qu'on mette en regard les mesures dilatoires sur le financement de l'AI, jugé trop impopulaire avant les élections, et la prodigalité en propositions d'allègements fiscaux qu'on imagine populaires ou flattant sa clientèle trois semaines avant les élections.

La profession de journaliste est en crise

Ouvrir aux éditeurs les portes de leur Conseil d'éthique professionnelle peut-il freiner la dégradation des conditions de travail des journalistes?

Albert Tille (4 octobre 2007)

Les journalistes doivent produire plus et plus vite. Pour des médias toujours plus mercantiles, ils doivent plaire au public et aux annonceurs en oubliant, s'il le faut, l'éthique professionnelle. Leurs salaires stagnent et parfois baissent. Ils sont nombreux à chercher une porte de sortie dans les services d'information des entreprises. C'est le sombre tableau que l'on peut tirer de la lecture des publications de la profession. Un groupe de journalistes romands s'est créé pour dénoncer l'influence croissante des annonceurs sur le contenu rédactionnel. Les journées d'études se multiplient pour analyser le malaise de la profession. En septembre, ils se sont interrogés à Berne sur «*L'indépendance des journalistes dans l'état de l'économie*». En novembre, ils rechercheront les pistes qu'il faudrait suivre pour «*revaloriser l'acte journalistique*» et garantir la crédibilité de la presse.

Le climat de travail au sein d'une rédaction est difficile à apprécier si l'on n'est pas dans le bocal. En revanche, l'état des relations contractuelles entre partenaires sociaux est parfaitement lisible de l'extérieur. A l'automne passé, les journalistes romands ont accepté du bout des lèvres une convention collective qui, pour la seconde fois, est en régression par rapport au texte échu (DP 1704). En Suisse alémanique et au Tessin, il n'y a plus de convention depuis trois ans.

Pour tenter de reprendre pied, les syndicats de journalistes ont accepté de discuter de l'entrée des éditeurs dans le Conseil suisse de la presse. Cet organe, émanation des seules organisations de journalistes, définit l'éthique de la profession. Il veille au respect de la «*Déclaration des droits et devoirs des journalistes*». Mais pourquoi donc une profession qui entend défendre son indépendance accepte-t-

elle de partager avec d'autre la définition de son credo? Les partisans d'un accord estiment qu'une participation des éditeurs renforcerait le poids du Conseil de la presse et améliorerait le respect de l'éthique. Ce serait plutôt du donnant donnant estime-t-on en Suisse alémanique. La participation des patrons de presse dans le Conseil contre la signature d'une convention collective. Les pragmatiques affirment que des négociations ont permis de créer des garde-fous pour éviter que les employeurs n'infléchissent le système en leur faveur. Mais ils reconnaissent également qu'aucune garantie n'existe pour la conclusion d'une convention collective en Suisse alémanique. Alors faut-il vendre son éthique pour un hypothétique plat de lentilles? Que l'on accepte de poser aujourd'hui cette question montre à quel point la profession de journaliste est en crise.

Quelles pratiques syndicales sans conventions collectives de travail?

Ce à quoi conduira le refus du patronat de négocier

Daniel Marco (2 octobre 2007)

Zurich, samedi 22 septembre. Une manifestation rassemble 17'000 personnes qui exigent du patronat de la construction de revenir à la table des

négociations sur la convention collective de travail (CCT) nationale. Parmi les slogans - «*Sans convention collective pas d'autoroutes*», «*...pas de*

tramways», «*...pas de logements*», un mot d'ordre décalé - «*Sans convention collective pas de libre circulation des personnes*» -

sur lequel il faudra revenir (voir en page 2 et aussi DP 1734, DP 1748).

Mais une question essentielle n'apparaissait ni sur les banderoles ni dans les slogans scandés sur le parcours: «*Sans convention collective pas d'organisations syndicales*»? Y a-t-il aujourd'hui en Suisse une place pour un syndicalisme sevré de conventions collectives et de partenariat social?

Depuis la signature en 1937 de la convention dite de paix du travail dans la métallurgie et l'horlogerie, les relations conventionnelles concernant le rapport salarial ont été les fondements des relations syndicats – patronat et l'un des piliers de la société de concordance qui a marqué la Suisse jusqu'à la fin du vingtième siècle. Pour négocier il faut être deux. Le vide créé par la rupture patronale ne

pourra donc pas être ignoré par les syndicats. Pour pallier ce vide, deux voies peuvent être envisagées.

La voie politique tout d'abord. Exiger des Chambres fédérales qu'elles légifèrent sur les conditions de travail, y compris sur les salaires dans les secteurs d'activité de l'économie helvétique privés de CCT. En 1996, dans une situation de tension entre syndicat et patronat, Vasco Pedrina, alors président du Syndicat de l'industrie et du bâtiment (SIB), avait envisagé dans son discours d'ouverture du congrès de Locarno la possibilité pour les syndicats d'emprunter cette voie en cas de rupture prolongée du partenariat social.

La voie de l'action directe ensuite, qui consiste pour les syndicats, au cas par cas, à obliger un ou des patrons à négocier sur tels ou tels aspects

des conditions de travail par des manifestations publiques parfois dures. Une voie suivie pendant quelques années après la fin de la deuxième guerre par la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB), notamment par sa section genevoise, face des patrons rechignant à traiter avec les ouvriers.

Ces deux voies ne s'excluent pas, mais depuis longtemps elles n'ont pas ou peu été pratiquées, même si l'on a pu noter ces dernières années une recrudescence des mouvements revendicatifs menés par les organisations syndicales. C'est un apprentissage que devront faire les syndicats de la construction, dont UNIA, pour s'approprier ou se réapproprier ces deux lignes si, comme c'est probable, le patronat persiste dans sa position actuelle.